



Mobilisés pour la défense de la pêche à pied

Créée en 2012, l'Association pêche de loisir Atlantique Vendée (Aplav) se donne pour objectif d'informer ses adhérents, de protéger et de conserver le littoral vendéen.

L'association pêche de loisir Atlantique Vendée (Aplav) a tenu sa 10^e assemblée générale, début mars, à Bouin, accueillie par Thomas Gisbert, maire. « **Notre association a pour but de maintenir le libre accès à la mer, sur l'estran ainsi que sur tous les lieux de pêche fréquentés par les pêcheurs de loisirs, mais aussi les simples visiteurs de la Vendée, explique le président Jean-Yves Crochet. Nous assurons également la protection du littoral, en étudiant de près les projets pouvant porter atteinte à la côte vendéenne et à ses ressources.** »

Comment sécuriser l'activité ?

De nombreux invités sont intervenus concernant la sécurité, la conservation des espèces et la réglementation. La brigade nautique de Saint-Gilles a précisé les aspects réglementaires en matière de pêche en général ainsi que sur l'armement des bateaux et la sécurité. La SNSM de l'Herbaudière, présidée par Noël Faucher, et celle de Saint-Gilles, présidée par Jacques Vairé, ont insisté sur les règles « **pour que la sortie en mer reste un moment de plaisir et de détente.** »



Jean-Yves Crochet, (quatrième en partant de la droite) président de l'Aplav et créateur de l'association.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Annick Danis, vice-présidente de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), responsable du projet Life en ce qui concerne le suivi de la ressource sur des gisements de palourdes de la Bretagne à l'île de Ré, a présenté les travaux qui devraient se concrétiser par une thèse en collaboration avec l'Université de Nantes.

L'intervention de Noël Faucher, vice-président du conseil départemental, a porté sur l'emblématique passage du Gois, son enjeu touris-

que et la fréquentation qui en découle en période estivale.

Stéphane Buchou, député, a enregistré la demande de l'Aplav, sur la pose des filets et la sécurité. « **La Baie de Bourgneuf sera bientôt classée en zone Natura 2000, souligne Jean-Yves Crochet, nous sommes inquiets sur la pérennité de la pêche de loisir ; nous souhaitons ardemment que l'accès à l'estran et aux lieux de pêche demeure libre.** »

Contact : <http://www.aplav.fr>

